

Département
des Alpes MaritimesArrondissement de
GRASSE

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	23

N°04.05.2023.09

Objet de la délibération :
Désignation d'un représentant
de la ville au « Comité de
jumelage de La Colle-sur-Loup
et de Zuzenhausen »

- ☐ Original.
☐ Expédition certifiée
conforme à l'original.

Pour le Maire,
Le Directeur Général des
Services,



Date de la convocation :
27/04/2023

**Certifié exécutoire compte
tenu :**

De la date de transmission et
de réception en Sous-
Préfecture :

12 MAI 2023

De la date de publication :

12 MAI 2023

Pour le Maire,
Le Directeur Général des
Services,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de LA COLLE SUR LOUP

SEANCE DU 4 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard MION, Maire.

PRÉSENTS :

M. MION - M. CIRIO - Mme CUBIZOLLES - Mme MARINO - Mme MUIA - M. LEMESSIER - Mme BRISON - M. RODRIGUEZ - - Mme PROPETTO - M. MORVAN - M. DORDONNAT - Mme BILLOIS - Mme POULAIN - Mme TOURIAN - Mme MOURTY - M. VAN DEN BULCKE - Mme VERONESE-NARDI - M. THEVENIAUD - M. DURANTE

PROCURATIONS :

M. BORIOSI pouvoir donné à M. MION
M. FORESTIER pouvoir donné à M. CIRIO
M. BERNARD pouvoir donné à Mme CUBIZOLLES
M. LEGRAND pouvoir donné à M. DURANTE

ABSENTS :

M. CASTET
Mme ROLLAND
Mme TEISSEIRE
Mme DOLAN
M. VERGES
M. PETIT

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame MARINO**Monsieur le Maire expose :**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, les représentants de la ville au « Comité de jumelage de La Colle-sur-Loup et de Zuzenhausen » ont été désignés à l'unanimité par délibération n° 15.06.2020.10 :

- Monsieur MION, Maire
- Monsieur BERTAUX
- Monsieur RODRIGUEZ
- Monsieur VAN DEN BULCKE

Il est rappelé à l'assemblée que les statuts de l'association « Comité de jumelage de La Colle-sur-Loup et de Zuzenhausen » précisent que sont membres de droit de cette association :

- Le maire de la commune
- 3 représentants du Conseil municipal

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_09-DE
Reçu le 12/05/2023

Ces 4 membres élus font partie du Bureau chargé d'administrer l'association.

Aussi, suite au décès de Monsieur Gilles BERTAUX, il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant de la ville en remplacement.

Monsieur le Maire demande si d'autres conseillers souhaitent candidater.

En l'absence de candidature,

Considérant l'accord unanime de l'ensemble des Conseillers municipaux pour un vote à main levée, conformément à la délibération n° 04.05.2023.04,

Il est proposé au Conseil municipal :

- la candidature de Monsieur Philippe LEMESSIER pour siéger au « Comité de jumelage de La Colle-sur-Loup et de Zuzenhausen ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote :

- DESIGNE Monsieur Philippe LEMESSIER pour siéger au « Comité de jumelage de La Colle-sur-Loup et de Zuzenhausen ».

Ce à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- Ont pris part au vote	:	23 (dont 4 par pouvoir)
- Ont voté pour	:	23
- Ont voté contre	:	0
- Se sont abstenus	:	0

Ainsi délibéré à La Colle-sur-Loup les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Bernard MION

Jean-Bernard Mion

ESDS IAM ST

ESDS IAM ST

Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nice, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication, soit par voie postale : 18 avenue des fleurs CS61039 – 06050 Nice cédex 1, soit par voie électronique à partir d'une application internet dénommée « Télérecours citoyens » accessible via le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr>.